d'espèces, propres aux régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANISER v. a. ou tr. (a-ni-zé — rad. *anis*). Donner le goût ou le parfum de l'anis; mêler avec de l'anis: ANISER *une liqueur, un gâteau.*

S'aniser, v. pr. Etre anisé; prendre le goût, l'odeur de l'anis.

ANISETTE s. f. (a-ni-zè-te — rad. *anis*). Liqueur spiritueuse faite avec de l'anis: ANISETTE *fine, demi-fine.* ANISETTE *de Bordeaux.* ANISETTE *de Hollande. Boire, se faire servir un petit verre d'*ANISETTE. *Allons! laisse-moi m'attendrir, et verse-moi encore un peu d'*ANISETTE. (G. Sand.)

— **Encycl.** L'*anisette* s'obtient en distillant un mélange d'anis étoilé, de coriandre, de fenouil, d'eau et d'alcool, et en ajoutant au produit du sirop de sucre. Une recette plus simple, qui a été donnée par Virey, supprime la distillation, et consiste à mêler de l'alcool, du sucre et de l'eau, après quoi on aromatise avec quelques gouttes d'huile volatile d'anis. L'*anisette de Bordeaux* jouit d'une grande réputation; quelques personnes, toutefois, lui préfèrent celle d'Amsterdam. Nous allons donner deux recettes exactes, l'une pour l'*anisette ordinaire*, l'autre pour l'*anisette de Bordeaux.*

ANISETTE ORDINAIRE : Mettre dans une cruche, avec deux litres d'eau-de-vie et un kilog. de sucre, 60 grammes d'anis vert concassé, 30 gr. de coriandre, 2 gr. de cannelle et 1 gr. de macis. Laisser infuser pendant un mois, puis filtrer.

ANISETTE FINE DE BORDEAUX : Prendre 2 gr. d'essence d'anis, 1 gr. de badiane, 6 centigr. de cannelle, 4 centigr. de néroli, et mêler cette préparation à 2 litres d'alcool à 83 degrés. D'autre part, préparer un sirop composé de 2 kilog. 1/2 de sucre blanc et de 1 litre 3/4 d'eau, que l'on peut fondre indifféremment à froid ou sur le feu; puis mélanger le tout, filtrer au papier et mettre en bouteille. On obtient ainsi cinq litres environ d'*anisette.*

ANISHYDRAMIDE s. f. (a-ni-zi-dra-mi-de — de *anis, hydrogène* et *amide*). Chim. Substance que l'on obtient en mélangeant de l'hydrure d'anisyle avec une dissolution d'ammoniaque.

ANISIDINE s. f. (a-ni-zi-di-ne—rad. *anis*). Chim. Substance cristalline qui se combine avec les acides pour former des sels, et qui s'obtient par la réduction de l'anisol nitré. L'*anisidine* s'appelle encore *méthyl-phénidine.*

ANISIÈRE s. f. (a-ni-zi-è-re — rad. *anis*). Champ ensemencé d'anis : *Former une* ANISIÈRE.

ANISINE s. f. (a-ni-zi-ne — rad. *anis*). Chim. Substance cristalline, qui se produit par la transformation isomérique de l'anishydramide élevée à la température de 165 à 170°.

ANISIQUE adj. (a-ni-zi-ke — rad. *anis*). Chim. Se dit d'un acide que l'on prépare en faisant bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique. L'acide *anisique*, appelé aussi *acide draconique*, cristallise en prismes incolores, inodores, presque insipides. A peine soluble dans l'eau froide, il se dissout en assez grande quantité dans l'eau bouillante, dans l'alcool et l'éther.

— Se dit d'un éther que l'on obtient en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique dans une dissolution alcoolique d'acide anisique. L'éther anisique, appelé aussi *anisate d'éthyle*, se présente sous la forme d'un liquide incolore, doué d'une odeur analogue à celle de l'essence d'anis. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

— Se dit, en général, des composés que l'on produit avec l'essence d'anis : *Composés* ANISIQUES. *Groupe* ANISIQUE. *Série* ANISIQUE.

ANISOCÉPHALE adj. (a-ni-zo-sé-fa-le — du gr. *anisos*, inégal; *kephalê*, tête). Bot. Se dit des plantes dont les têtes, les sommités, sont disposées inégalement, sans aucune symétrie.

ANISOCÈRE s. m. (a-ni-zo-sè-re — du gr. *anisos*, inégal; *kéras*, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des lamies, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent dans l'Amérique méridionale.

ANISOCHÉIRE s. f. (a-ni-zo-ké-i-re — du gr. *anisos*, inégal; *cheir*, main). Entom. Genre de coléoptères hétéromères taxicornes, voisin des diapères, et renfermant une seule espèce, qui vit au Brésil.

ANISOCHÈLE adj. (a-ni-zo-kè-le — du gr. *anisos*, inégal; *chêlê*, pince). Zool. Qui a des serres ou des pinces de grandeur inégale.

— s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, voisin des basilics, et renfermant quelques espèces qui croissent dans l'Asie équatoriale. ‖ Quelques naturalistes écrivent ANISOCHILES.

ANISOCRÉPIDE s. f. (a-ni-zo-kré-pi-de — du gr. *anisos*, inégal; *krêpis*, chaussure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères taxicornes, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

ANISOCYCLE s. m. (a-ni-zo-si-kle—du gr. *anisos*, inégal; *kuklos*, cercle). Machine balistique, usitée dans les armées byzantines. C'était un moteur qui avait la forme d'un ressort de montre, et qui lançait des flèches en se débandant.

ANISODACTYLE adj. (a-ni-zo-da-kti-le — du gr. *anisos*, inégal; *daktulos*, doigt). Ornith. Qui a les doigts inégalement distribués.

— s. m. pl. Groupe de passereaux, caractérisé par les pieds, qui ont trois doigts dirigés en avant et un en arrière, et sont organisés pour grimper ou se cramponner au moyen d'ongles puissants, comme les zygodactyles.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des harpales, et renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe ou l'Amérique.

ANISODE s. f. (a-ni-zo-de — du gr. *anisos*, inégal; *odous*, dent). Bot. Genre de la famille des solanées, voisin des jusquiames et des nicandres, renfermant une seule espèce, qui croît au Népaul, et que l'on cultive dans les jardins d'Europe.

ANISODÈRE s. m. (a-ni-zo-dè-re — du gr. *anisos*, inégal; *derê*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, voisin des alurnes et des hispes, et renfermant deux espèces, qui vivent à Java.

— s. f. pl. Groupe de plantes, section du genre barkhausie, de la famille des composées.

ANISODONTE s. m. (a-ni-zo-don-te — du gr. *anisos*, inégal; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Qui a des dents inégales.

— s. f. pl. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, formé aux dépens des marrubes, et dont l'espèce type se trouve en Crète.

ANISODONTINS s. m. pl. (a-ni-zo-don-tain — du gr. *anisos*, inégal; *odous*, *odontos*, dent). Zool. Nom donné par MM. Duméril et Bibron à un groupe de serpents appartenant à la tribu des colubridés opistoglyphes. Les *anisodontins* ont les crochets lisses, inégalement distribués, inégalement proportionnés sur les deux mâchoires, et souvent séparés par des espaces vides. Les principaux genres de ce groupe sont les suivants : *bucéphale*, *hémiodonte*, *psammophes*, *lycognathe*, etc.

ANISODYNAME s. m. (a-ni-zo-di-na-me — du gr. *anisos*, inégal; *dunamis*, force). Bot. Terme proposé comme syn. de *monocotylédones*, et qui n'a pas été adopté.

ANISOGONION s. f. (a-ni-zo-go-ni-on — du gr. *anisos*, inégal; *gônia*, angle). Bot. Genre de fougères, de la tribu des aspléniées, renfermant une dizaine d'espèces, toutes originaires des régions tropicales de l'Asie.

ANISOÏNE s. f. (a-ni-zo-i-ne — rad. *anis*). Chim. Substance solide, très-blanche, inodore, que l'on obtient en traitant l'essence d'anis par le bichlorure d'étain.

ANISOL s. m. (a-ni-zol — rad. *anis*). Chim. Liquide incolore, d'une odeur aromatique agréable, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther, que l'on obtient en distillant l'acide anisique avec un excès de baryte caustique. L'*anisol* s'appelle encore *phénate de méthyle.*

ANISOLÈME s. m. (a-ni-zo-lè-me — du gr. *anisos*, inégal; *laimos*, gosier, cou). Zool. Genre d'annélides tubicoles, de la famille des sabulaires, renfermant une seule espèce, qui vit sur les côtes de l'île Maurice.

ANISOMÈLE s. f. (a-ni-zo-mè-le — du gr. *anisos*, inégal; *melê*, coupe). Bot. Genre de labiées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Asie équatoriale et en Australie.

ANISOMÈRE adj. (a-ni-zo-mè-re — du gr. *anisos*, inégal; *meros*, partie). Zool. Qui est formé de parties inégales, irrégulières. ‖ On dit aussi ANISOMÉRIQUE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, et renfermant quatre espèces, qui vivent en Europe.

— Bot. Genre de rubiacées, renfermant une seule espèce; c'est un arbrisseau à fleurs blanches, qui vit au Brésil.

ANISOMÉRIE s. f. (a-ni-zo-mé-rî — du gr. *anisos*, inégal; *meris*, section). Bot. Section du genre phytolaque.

ANISOMÉRIQUE adj. V. ANISOMÈRE.

ANISOMÈTRE adj. (a-ni-zo-mè-tre — du gr. *anisos*, inégal; *metron*, mesure). Minér. Qui n'a pas la même étendue, dont les parties ne sont pas proportionnées.

ANISOMÉTRIQUE adj. (a-ni-zo-mé-tri-ke — rad. *anisomètre*). Minér. Se dit d'un système de cristallisation qui offre trois angles inégaux.

ANISOMORPHE s. f. (a-ni-zo-mor-fe — du gr. *anisos*, inégal; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, renfermant deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Nord.

ANISONÈME s. f. (a-ni-zo-nè-me — du gr. *anisos*, inégal; *nêma*, filet). Zooph. Genre d'infusoires d'une organisation très-simple et analogue à celle des monades. Ces animaux sont revêtus d'une enveloppe résistante non contractile, et pourvus de deux filaments inégaux, qui paraissent servir, l'un de rame, l'autre de gouvernail : *Une espèce d'*ANISONÈME *se rencontre fréquemment dans l'eau des marais, autour des débris de végétaux.* (Dujardin.)

— Bot. Genre d'euphorbiacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Inde, à Java et à Timor.

ANISONYX s. m. (a-ni-zo-niks — du gr. *anisos*, inégal; *onux*, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des hannetons, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

ANISOPAPPE s. m. (a-ni-zo-pa-pe — du gr. *anisos*, inégal; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant une seule espèce peu connue.

ANISOPE s. m. (a-ni-zo-pe — du gr. *anisos*, inégal; *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés amphipodes, voisin des crevettes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant six espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale.

ANISOPELME s. m. (a-ni-zo-pè-lme — du gr. *anisos*, inégal; *pelma*, plante des pieds). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des ichneumons. Il renferme deux espèces indigènes.

ANISOPÉTALE adj. (a-ni-zo-pé-ta-le — du gr. *anisos*, inégal, et de *pétale*). Bot. Qui a des pétales de grandeur inégale.

— s. m. pl. Section du genre euphorbe, renfermant les espèces dont les feuilles ont les deux bords inégaux.

ANISOPHYLLE adj. (a-ni-zo-fi-le — du gr. *anisos*, inégal; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles de grandeur inégale.

ANISOPHYSE s. f. (a-ni-zo-fi-ze — du gr. *anisos*, inégal; *phusis*, nature, sexe). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches, renfermant deux espèces communes dans le nord de la France, où elles vivent sur les fleurs des carottes.

ANISOPLIE s. f. (a-ni-zo-plî — du gr. *anisos*, inégal; *hoplê*, ongle, sabot). Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, formé aux dépens des hannetons. Il renferme environ vingt-cinq espèces, la plupart propres à l'Europe ou à l'Orient, et dont les mœurs sont analogues à celles des hannetons proprement dits, avec lesquels on les confond dans le langage vulgaire.

ANISOPOGON s. m. (a-ni-zo-po-gon — du gr. *anisos*, inégal; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de graminées, voisin des avoines, et renfermant une seule espèce, qui croît dans l'ouest de l'Australie.

ANISOPOGONE adj. (ani-zo-po-go-ne — du gr. *anisos*, inégal; *pôgôn*, barbe). Ornith. Se dit des plumes dont les barbes ne sont pas égales des deux côtés.

ANISOPS s. m. (a-ni-zops — du gr. *anisos*, inégal; *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des hydrocorizes, ou mieux simple section du genre notonecte.

ANISOPTÈRE s. m. (a-ni-zo-ptè-re — du gr. *anisos*, inégal; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des sauterelles, et qui n'est aujourd'hui qu'une simple section du genre dectique.

ANISORAMPHE s. m. (a-ni-zo-ran-fe — du gr. *anisos*, inégal; *rhamphos*, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées, et de la tribu des chicoracées, voisin des épervières, et renfermant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

ANISOSCÈLE s. m. (a-ni-zo-sè-le — du gr. *anisos*, inégal; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des punaises, renfermant un grand nombre d'espèces, qui vivent presque toutes dans l'Amérique du Sud ‖ On dit aussi ANISOSCÉLITE et ANISOSCÉLOÏDE.

ANISOSCIADION s. m. (a-ni-zo-si-a-di-on — du gr. *anisos*, inégal; *skiadion*, ombelle). Bot. Genre d'ombellifères, voisin des échinophores, renfermant une seule espèce, qui croît en Syrie.

ANISOSPERME adj. (a-ni-zo-spèr-me — du gr. *anisos*, inégal; *sperma*, semence). Bot. Dont les semences sont de grosseur inégale.

ANISOSTÉMONE adj. (a-ni-zo-sté-mo-ne — du gr. *anisos*, inégal; *stêmôn*, filet). Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est différent de celui des pétales.

ANISOSTÉMOPÉTALE adj. (a-ni-zo-sté-mo-pé-ta-le — du gr. *anisos*, inégal; *stêmôn*, étamine, et de *pétale*). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont point en nombre égal à celui des divisions de la corolle.

ANISOSTICTE adj. (a-ni-zo-sti-kte — du gr. *anisos*, inégal; *stiktos*, ponctué). Minér. Se dit des substances dont les lois de formation sont irrégulières.

— s. f. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, formé aux dépens des coccinelles, et renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent en Europe ou en Amérique.

ANISOSTOME adj. V. ANISOTOME.

ANISOTAQUE adj. (a-ni-zo-ta-ke — du gr. *anisos*, inégal; *tachus*, rapide). Méd. Se dit du pouls, lorsqu'il est à la fois inégal et rapide.

ANISOTARSE s. m. (a-ni-zo-tar-se — du gr. *anisos*, inégal; *tarsos*, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, voisin des harpales, et renfermant deux espèces, qui vivent au Mexique.

ANISOTÈLE s. m. (a-ni-zo-tè-le — du gr. *anisos*, inégal; *telos*, fin). Entom. Genre de coléoptères pentamères malacodermes, voisin des lampyres ou vers luisants, et renfermant une seule espèce, qui vit au Népaul.

ANISOTIQUE adj. (a-ni-zo-ti-ke — du gr. *anisos*, inégal). Minér. Se dit de corps dont la cristallisation offre des lois fort irrégulières.

ANISOTOME adj. (a-ni-zo-to-me — du gr. *anisos*, inégal; *tomê*, section). Bot. Se dit du périanthe, lorsque ses divisions ne sont pas égales.

— s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin des sphéridies, renfermant une quinzaine d'espèces, dont la plupart vivent en Europe. ‖ Quelques naturalistes écrivent ANISOSTOME.

ANISOTOMIDE adj. (a-ni-zo-to-mi-de — de *anisotome*, et du gr. *eidos*, aspect, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un anisotome.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre anisotome.

ANISOTRICHIE s. f. (a-ni-zo-tri-kî — du gr. *anisos*, inégal; *thrix*, *trichos*, cheveu). Bot. Section du genre albertinie, renfermant les espèces chez lesquelles les poils de la rangée extérieure de l'aigrette sont plus courts que ceux de la rangée intérieure.

ANISSILO s. m. (a-ni-si-lo). Bot. Plante ombellifère propre au Chili.

ANISSON, ancienne famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni beaucoup d'hommes qui se sont distingués dans la librairie, l'imprimerie et les fonctions publiques, et dont les derniers ont porté le nom d'*Anisson-Dupéron*. V. les art. suivants.

ANISSON (Laurent), typographe et échevin lyonnais, célèbre surtout par sa *Bibliothèque des Pères*, 1677.

ANISSON (Jean), fils du précédent. Il imprima le *Glossaire* grec de Ducange (1688), auquel il avait collaboré, et obtint, en 1691, la direction de l'imprimerie royale (établie alors au Louvre), fonction qui devint en quelque sorte héréditaire dans cette famille, et dont il se démit, en 1707, en faveur de Claude Rigaud, son beau-frère. Il était intendant du commerce et conseiller honoraire au parlement.

ANISSON (Jacques), frère du précédent, était échevin de Lyon en 1710.

ANISSON (Louis-Laurent), fils du précédent, Il obtint, en 1723, la direction de l'imprimerie royale, que la maladie ne permettait plus à son oncle, Claude Rigaud, d'exercer. Il mourut en 1761, sans laisser de postérité.

ANISSON (Jacques), frère du précédent, auquel il fut adjoint dans la direction de l'imprimerie royale, en 1733. Il obtint sa survivance et mourut en 1788.

ANISSON-DUPÉRON (Etienne-Alexandre-Jacques), fils du précédent, né à Paris en 1748. Il fut associé à son père, en 1783, dans la direction de l'imprimerie royale, et lui succéda en 1788. Il soutint dignement la réputation que sa famille s'était acquise dans l'art de la typographie. A la suite du 10 août, il résigna ses fonctions, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1794, et condamné à mort. Pour recouvrer sa liberté, il avait fait la proposition de sacrifices pécuniaires considérables; mais ce moyen n'eut d'autre résultat que d'accélérer sa perte. Il avait ajouté à son nom, avec l'autorisation du roi, celui de *Dupéron*, d'un domaine qu'il possédait. On a de lui un *Mémoire sur l'impression en lettres*, lu à l'Académie des sciences en 1783, et inséré dans le tome X du recueil de cette compagnie.

ANISSON-DUPÉRON (Alexandre-Jacques-Laurent), fils aîné du précédent, économiste, directeur de l'imprimerie royale, député et pair de France, né en 1776, mort en 1852. Il fut préfet de l'Arno sous l'Empire, réorganisa l'imprimerie nationale en 1809, et en devint directeur. Lors de l'invasion de 1815, il sauva les beaux types orientaux, dont nos conquêtes avaient enrichi cet établissement, se démit, en 1827, quand le ministère rétablit la censure; représenta le Puy-de-Dôme à la Chambre en 1830, et devint pair en 1844. Il vota constamment avec les ministres de Louis-Philippe, mais défendit avec chaleur le principe de la liberté commerciale. Parmi ses ouvrages d'économie politique, nous citerons : *De l'affranchissement du commerce et de l'industrie*, 1829, in-8°; *Essai sur les traités de commerce de Méthuen*, 1847, in-8°.

ANISTIOPHORE adj. (a-ni-sti-o-fo-re — du gr. *a* priv.; *istion*, toile, et *pherô*, je porte). Se dit d'une famille de chauves-souris qui ne présentent pas d'appendice sur le nez.

ANISUS, rivière de l'empire romain, dans la Norique 2e, affluent du Danube; aujourd'hui l'*Ens*.

ANISYLE s. m. (a-ni-zi-le — rad. *anisique*). Chim. Radical hypothétique de l'acide anisique. Le nom d'*hydrure d'anisyle* est donné à une huile incolore (anisyle + 1 équiv. d'hydrogène) qui se forme en même temps que l'acide anisique, lorsqu'on fait bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique.

ANITORGIS, petite ville d'Espagne près de laquelle, l'an 212 av. J.-C., Asdrubal remporta une victoire sur Cnéus Corn. Scipion, qui y perdit la vie; c'était l'oncle du grand Scipion.

ANIUS. Selon quelques mythographes, fils d'Apollon et de Créuse. Il fut roi de Délos. Selon d'autres, fils d'Enée et de Lavinie.

ANIVA (GOLFE), baie ou golfe de l'île russe Tarakaï ou Sachalian, dans la mer du Japon, visitée par La Pérouse en 1787; littoral très-boisé; comptoir japonnais. ‖ Cap de l'île Tarakaï sur le détroit de La Pérouse, au S.-E. de l'île, par 45° lat. N. et 141° long. E.

ANIXIE s. f. (a-ni-ksî — du gr. *anoïxis*, ouverture). Bot. Genre de champignons, renfermant une seule espèce croissant sur les feuilles qui couvrent la terre à l'automne.

ANIZY-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. (Aisne), arr. de Laon; pop. aggl. 967 hab. — pop. tot. 1,055 hab. Fabriques de poteries. ‖ Bourg très-ancien donné par Clovis à saint Remi en 496. Cette petite place protégea la retraite de l'armée française les 10 et 11 mars 1814, après le désastreux combat de Laon.

ANJAR ou **ANDJAR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, ch.-lieu de district, sur le golfe de Cutch; pop. 10,000 hab.; place forte. ‖ District de l'Indoustan anglais, dépendant de la présidence de Bombay, stérile et aride, mais s'améliorant de jour en jour par la construction récente de réservoirs considérables.

ANJÉÉLA s. f. (an-jé-la). Embarcation composée de deux pirogues réunies par un pont surmonté d'une cabane, et qui, dans l'île de Ceylan, sert au transport des passagers.

ANJOU (François, duc D'), quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1554, porta le titre de duc d'Alençon jusqu'à l'avénement de son frère le duc d'Anjou (Henri III), dont il parut vouloir empêcher le retour de Pologne, pour s'emparer du trône. Un moment emprisonné, il rentra en grâce en sacrifiant son favori La Mole, qui fut décapité. Sa faiblesse et sa versatilité en firent d'ailleurs constamment l'homme des entreprises avortées. Dans les guerres civiles, il combattit les protestants, après les avoir longtemps leurrés de son concours, se mit à la tête des Flamands révoltés contre Philippe II et se fit reconnaître comme souverain des Pays-Bas (1582). Il passa ensuite en Angleterre, où de vaines négociations avaient été ouvertes pour lui faire épouser la reine Elisabeth. De retour en Flandre, il fut chassé par une révolte de ses nouveaux sujets. Il mourut en 1584.

ANJOU, ancienne province de l'ouest de la France, avait pour cap. Angers et portait le titre de duché. Elle forme aujourd'hui le départ. de Maine-et-Loire, et une petite partie des départ. de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire; bornée au N. par le Maine, à l'O. par la Bretagne, à l'E. par la Touraine et au S. par le Poitou; sa superficie était de 893,838 hect. Habité originairement par le peuple celtique des *Andecavi*, l'Anjou fit partie, sous les Romains, de la 3e Lyonnaise. Childéric, roi des Francs, après avoir refoulé les débris de la puissance romaine au delà de la Loire, en fit la conquête et le réunit à la couronne des Francs. Sous les rois de la seconde race, l'Anjou fut divisé en deux comtés : le comté d'Outre-Maine, qui comprenait le territoire situé sur la rive gauche de la Mayenne et avait pour cap. Châteauneuf, et le comté d'Anjou proprement dit, cap. Angers. Charles le Chauve donna le comté d'Outre-Maine à Robert le Fort, duc de France, pour l'engager à le défendre contre les Normands, et le comté d'Anjou proprement dit, à Ingelger, petit-fils d'un paysan, pour prix de services rendus par lui et sa famille dans la guerre contre les Bretons et les Normands. Ingelger fut le fondateur de la puissante maison d'Anjou, d'où sont issus les Plantagenets, qui régnèrent en Angleterre de 1154 à 1483. Geoffroy V, onzième comte d'Anjou, surnommé Plantagenet parce qu'il portait toujours une branche de genêt à sa toque, ayant épousé la fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, transmit le duché d'Anjou à son fils Henri, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, en 1154. Les rois d'Angleterre possédèrent ainsi l'Anjou jusqu'en 1203, époque à laquelle Philippe-Auguste l'enleva à Jean sans Terre. Ainsi finit la première famille des comtes d'Anjou. En 1226, le roi de France, Louis VIII, laissa le Maine et l'Anjou à son neuvième fils, Charles, qui devint le chef d'une nouvelle maison d'Anjou, et fit avec les Angevins la conquête du royaume des Deux-Siciles (1266). La petite-fille de ce prince, Marguerite, apporta en dot le Maine et l'Anjou à Charles de France, comte de Valois, dont le fils, devenu roi de France sous le nom de Philippe VI de Valois, réunit ces deux provinces à la couronne (1328). En 1360, le roi Jean le Bon érigea l'Anjou en duché et le donna pour apanage à son second fils Louis, qui devint le chef d'une seconde branche de rois de Naples de la maison d'Anjou. Le roi René, possesseur de l'Anjou et de la Provence, étant mort en 1480, Louis XI réunit irrévocablement l'Anjou à la couronne, et, depuis cette époque, il ne fut plus qu'un simple apanage donné quelquefois aux fils des rois de France. — Le titre de duc d'Anjou a été porté par Henri III, avant son avénement au trône de France; par le quatrième fils de Henri II, d'abord duc d'Alençon; par deux fils de Louis XIV, et par celui de ses petits-fils qui devint Philippe V, roi d'Espagne.

ANJOUAN ou **JOANNA**, île de l'archipel des Comores, dans la partie de l'Océan indien qui forme le canal de Mozambique, au N.-O. de Madagascar; lat. S. 12° 15', long. E. 42° 9'; longueur 42 kilom., sur 20 kilom. de large; pop. 20,000 hab. mahométans. Cette île forme un petit Etat dont la capitale est *Makhadou*. Climat sain, sol fertile, bananiers, cocotiers, citronniers, cannes à sucre, poivre, indigo; montagnes boisées et peuplées de bisons, chèvres, pintades, perroquets et singes de toute espèce.

ANKA s. m. (an-ka). Oiseau fabuleux qui joue chez les Orientaux à peu le même rôle que le phénix, le griffon, etc., dans l'antiquité et au moyen âge. En persan, il porte souvent le nom de *simurg anka*. Du reste, il est probable que les légendes sur le griffon proviennent autant des traditions de l'*anka* que de celles du phénix. Les Juifs se sont, eux aussi, emparés de cet animal fantastique et en ont fait leur *iukneh*, sur lequel les ouvrages rabbiniques nous débitent tant de choses extraordinaires. Les Orientaux nous font de l'*anka* une description tout à fait analogue à celle du griffon (corps participant à la fois de la forme de l'aigle et du lion, etc.); ils lui assignent pour résidence habituelle la célèbre montagne de Kaf, patrie obligée de tous les êtres surnaturels créés par la superstition orientale. Au surplus, de même que le phénix, l'*anka* est devenu un type essentiellement poétique qui figure dans plusieurs épopées. Saadi en parle assez longuement dans son fameux poëme du *Bostan*. Dans le *Caherman-Namê*, ou *Roman de Caherman*, écrit en turc, l'*anka* tient une place considérable et parle fort longuement sur des sujets historico-fabuleux, comme un simple mortel.

Voici un exemple de l'usage que les poëtes orientaux font du mot *anka;* il est emprunté au *Poëme du néant* de Akif Effendi : « *Je souffre de telles douleurs que je ne pourrais trouver le repos, quand même j'aurais pour abri l'aile de l'*ANKA. »

ANKARSTRŒM. V. ANCKARSTRŒM.

ANKER s. m. (an-kèr). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Danemark et en Russie. Berlin, 37 litres, 450; Mecklembourg, 36 litres, 199; Danemark, 37 litres, 646; Revel, 42 litres, 276; Riga, 39 litres, 097.

ANKÉRITE s. m. (an-ké-ri-te). Minér. Variété de dolomie cristallisée.

ANKITAR, nom sous lequel les chroniqueurs musulmans qui se sont occupés de l'histoire des croisades désignent Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre. Ce nom n'est au fond qu'une altération du mot *Angleterre*, servant à désigner d'une manière générique ce roi chevaleresque. Quelquefois on trouve écrit *Anghitar*. On l'appelle souvent aussi *Malek Ankitar*, roi d'Angleterre; ce serait donc par abréviation que peu à peu l'on aurait retranché le mot *Malek*, roi, pour ne conserver que *Ankitar*. Les historiens musulmans s'accordent à reconnaître et à admirer le courage de Richard. Ils racontent avec de grands détails la trêve que Saladin fut obligé de demander au roi d'Angleterre. Ils ajoutent aussi que *Malek-el-Adel*, frère de Saladin, devait, à la suite de cette trêve, épouser la sœur de Richard, mais que l'opposition des évêques chrétiens, qui exigeaient l'apostasie de Malek-el-Adel, empêcha ce mariage.

ANKLAM. V. ANCLAM.

ANKOBER, ville de l'Afrique, dans l'Abyssinie, cap. du roy. de Choa, à 425 kilom. S.-E. de Gondar; 5,000 hab. C'est à Ankober que la littérature et les mœurs éthiopiennes se sont conservées avec le plus de pureté.

ANKOBER (ROY. D'). V. CHOA.

ANKTÉRIASME s. m. (an-kté-ri-a-sme — du gr. *agkteriasmos*, rapprochement). Antiq. Nom donné à une sorte d'anneau ou de bandage au moyen duquel, avant l'usage de la castration, on cherchait à conserver aux chanteurs leur voix, aux danseurs et même aux gladiateurs toute leur énergie, en rendant impossible l'énervement amené par certaines jouissances prématurées; c'est ce que les Latins nommaient *infibulatio*.

ANKYLENTÉRIE s. f. (an-ki-lan-té-rî — du gr. *agkulê*, frein; *enteron*, intestin). Anat. Adhérence accidentelle des intestins, causée par de fausses membranes.

ANKYLOBLÉPHARON s. m. (an-ki-lo-blé-fa-ron — du gr. *agkulê*, frein; *blepharon*, paupière). Pathol. Adhérence soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières.

— **Encycl.** L'*ankyloblépharon* est rarement simple : à l'adhérence des paupières entre elles se joint ordinairement l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil. L'*ankyloblépharon* est presque toujours le résultat de plaies, d'ulcérations chroniques du bord palpébral, de brûlures plus ou moins étendues et mal soignées. L'adhérence des paupières entre elles n'est d'ordinaire que partielle, de sorte que les larmes s'écoulent par une fissure plus ou moins étendue. Le traitement de l'*ankyloblépharon* consiste à diviser le tissu qui réunit les deux paupières, et à éviter ensuite une réunion par première ou par seconde intention.

ANKYLOCHILIE ou **ANKYLOCHEILIE** s. f. (an-ki-lo-chi-lî — du gr. *agkulê*, frein; *cheilos*, lèvre). Pathol. Adhérence accidentelle des lèvres.

ANKYLOCOLPE s. m. (an-ki-lo-kol-pe — du gr. *agkulê*, frein; *kolpos*, vagin). Pathol. Occlusion du vagin.

ANKYLOCORE s. f. (an-ki-lo-ko-re — du gr. *agkulê*, frein; *korê*, pupille). Pathol. Oblitération de la pupille.

ANKYLODONTE s. m. (an-ki-lo-don-te — du gr. *agkulê*, frein; *odous*, *odontos*, dent). Pathol. Soudure des dents.

ANKYLOGLOSSE s. m. (an-ki-lo-glo-se — du gr. *agkulê*, frein; *glôssa*, langue). Chir. Adhérence de la langue, soit avec la paroi inférieure de la bouche, soit avec la face postérieure des gencives.

ANKYLOGLOSTOME s. m. (an-ki-lo-glo-sto-me — du gr. *agkulê*, frein; *glôssa*, langue, et *tomê*, section). Chir. Instrument dont on se sert pour opérer ceux qui sont atteints d'ankyloglosse.

ANKYLOMÈLE s. f. (an-ki-lo-mè-le — du gr. *agkulos*, courbé; *mêlê*, sonde). Méd. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME s. m. (an-ki-lo-mé-ri-sme — du gr. *agkulê*, frein; *meros*, partie). Pathol. Se dit de toute adhérence contre nature.

ANKYLOPODIE s. f. (an-ki-lo-po-dî — du gr. *agkulê*, frein; *pous*, *podos*, pied). Pathol. Ankylose du cou-de-pied.

ANKYLOPROCTIE s. f. (an-ki-lo-pro-ktî — du gr. *agkulê*, frein; *prôktos*, l'anus). Pathol. Rétrécissement du rectum ou de l'anus.

ANKYLORRHINIE s. f. (an-ki-lo-ri-nî — du gr. *agkulê*, frein; *rhin*, *rhinos*, nez). Pathol. Adhérence des parois des narines.

ANKYLOSANT (an-ki-lô-zan) part. prés. du v. Ankyloser : *Ce travail a l'inconvénient de déformer pour leur vie les ouvriers, en* ANKYLOSANT *leurs vertèbres.* (Raspail.)

ANKYLOSE s. f. (an-ki-lô-ze — du gr. *agkulôsis;* formé de *agkulos*, courbé). Pathol. Etat des articulations mobiles qui ne permet plus le libre exercice de tous les mouvements, ou qui s'accompagne d'une immobilité quelquefois complète.

— **Encycl.** L'immobilité des articulations affectées d'*ankylose* peut être plus ou moins complète : de là la distinction de l'*ankylose vraie* ou *complète*, et de l'*ankylose fausse* ou *incomplète*. Ces deux espèces d'*ankyloses* sont caractérisées au point de vue anatomique, la première par la soudure des os, la seconde par l'induration des tissus fibreux normaux ou par la création d'adhérences fibreuses. Dans la première, la soudure osseuse ne permet pas le moindre mouvement; dans la fausse ankylose, les os n'étant pas soudés, les surfaces articulaires jouissent encore d'une certaine mobilité.

Un grand nombre de causes peuvent donner naissance à l'*ankylose*. Elle peut être la suite de la plupart des maladies qui atteignent les jointures : fractures dans les articulations, luxations non réduites ou incomplétement réduites, tumeurs blanches, carie, affections rhumatismales, goutteuses, etc. Dans ces divers cas, elle se produit, soit par le moyen de fausses membranes survenant après les inflammations des synoviales, soit par la résorption des cartilages d'encroûtement et la formation d'une sorte de cal osseux résultant de bourgeons charnus, soit par des stalactites ou végétations osseuses unissant les extrémités des os. En général, tout ce qui peut altérer le poli des surfaces articulaires, faire cesser la sécrétion de la synovie, diminuer la souplesse des ligaments ou des parties molles qui environnent une articulation, peut produire l'*ankylose*. L'immobilité longtemps prolongée suffit, en dehors de toute cause pathologique, pour déterminer non-seulement l'*ankylose* incomplète, mais encore la soudure osseuse. Les fakirs de l'Inde, qui se condamnent par dévotion à rester immobiles pendant des années, finissent souvent, dit-on, par avoir les membres ankylosés. L'*ankylose* arrive souvent par l'ossification des tissus fibreux et cartilagineux, due aux seuls progrès de l'âge. Elle affecte alors principalement les articulations peu mobiles, par exemple, celles des vertèbres entre elles, l'articulation sacro-coccygienne, etc. Dans certains cas, pour lesquels il faut admettre une singulière prédisposition, on voit l'*ankylose* envahir à la fois toutes les articulations du corps.

L'*ankylose* incomplète est la seule qui offre quelques chances de guérison. L'*ankylose* vraie doit être considérée comme incurable.

Rendre aux ligaments et aux muscles leur souplesse naturelle, tel est le but qu'on s'efforce d'atteindre dans le traitement de l'*ankylose* incomplète. Pour cela, on emploie les douches, les bains d'eaux minérales, les frictions résolutives, le massage, etc. Lorsque l'*ankylose* est due non-seulement à l'induration et à l'épaississement des ligaments existants, mais aussi à la formation accidentelle de tissus fibreux, il faut recourir à des appareils mécaniques dont l'action douce, mais permanente, soit dirigée dans un sens contraire à celui où les os se trouvent fixés. Dans certaines affections, telles que les tumeurs blanches, les plaies suppurantes des articulations, etc., l'*ankylose* doit être considérée comme une terminaison fort heureuse. Dans ce cas, loin de s'opposer à sa formation, le chirurgien doit prendre tous les moyens possibles pour l'obtenir. Ce qui importe, c'est qu'elle s'effectue dans une position favorable aux fonctions ordinaires du membre ankylosé.

ANKYLOSÉ, ÉE (an-ki-lô-zé) part. pass. du v. Ankyloser : *Il était un peu chiragre, et, quand il dormait, ses vieux doigts* ANKYLOSÉS *par les rhumatismes s'arc-boutaient dans les plis de ses draps.* (V. Hugo.)

ANKYLOSER v. a. ou tr. (an-ki-lô-zé — rad. *ankylose*). Pathol. Déterminer l'ankylose, ôter à une articulation sa mobilité : *On eût dit qu'une paralysie foudroyante* AVAIT ANKYLOSÉ *toutes mes articulations.* (X. de Montépin.)

S'ankyloser, v. pr. Etre ankylosé, immobilisé par l'ankylose : *Son genou* S'EST ANKYLOSÉ.

— Par exagér. : *Il n'y a pas de danger que certaines personnes* S'ANKYLOSENT *la langue. Trouvez un homme qui ne* S'ANKYLOSE, *à ce métier, ni les genoux, ni les apophyses du bassin.* (Balz.)

ANKYLOTIE s. f. (an-ki-lo-tî — du gr. *agkulê*, frein; *oûs*, *ôtos*, oreille). Pathol. Adhérence des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME s. m. V. ANCYLOTOME.

ANKYLURÉTHRIE s. f. (an-ki-lu-ré-trî — du gr. *agkulê*, frein; *ourêthra*, urètre). Pathol. Rétrécissement de l'urètre.

ANKYROÏDE. V. ANCYROÏDE.

ANNA s. m. (a-na). Métrol. Mesure de capacité qui, à Bombay, vaut 26, 34 hectol. ‖ Unité de poids valant à Sindhy 26, 46 gram.; à Calcutta, pour peser les matières d'or et d'argent, 0,729 gram.; à Bombay, pour peser les perles, 0,01215 gram. ‖ Monnaie des Indes, valant un seizième de roupie, et d'une valeur variable dans la proportion de celle de cette unité principale : à Bénarès, 0 fr., 1520; à Bombay, 0 fr., 1534; à Calcutta, 0 fr., 1583; à Madras, 0 fr., 1587. L'*anna* de la Compagnie des Indes vaut uniformément 0 fr., 1484.

ANNA (SANTA-), nom de deux petites villes du Brésil, l'une située dans la province de Matto-Grosso, l'autre dans la province de Goyaz. C'est aussi le nom de trois petites rivières du même pays : la première coule dans la province de Rio-de-Janeiro; la deuxième dans la province de Matto-Grosso, et la troisième dans la province de Minas-Geraes.

Anna Bolena, opéra italien, musique de Donizetti, poëme de Romani, représenté en 1828 à Milan, et, à Paris, le 1er septembre 1831. Mme Pasta, Rubini, et surtout Lablache dans le rôle d'Henri VIII, partagèrent le succès du compositeur. La partition d'*Anna Bolena*, restée au répertoire, a un caractère plus élevé que les autres ouvrages de Donizetti. Elle renferme des morceaux de premier ordre. L'air *Vivi tu* est un des plus suaves qu'on puisse entendre.

ANNA PERENNA, sœur de Didon, qu'elle avait suivie à Carthage, et après la mort de laquelle elle s'enfuit en Italie, pour échapper aux persécutions de Iarbas. Accueillie par Enée, elle excita la jalousie de Lavinie, qui trama sa perte; elle prit alors de nouveau la fuite, par une nuit obscure, et tomba dans le fleuve Numicius, dont elle devint la nymphe. Lors de la retraite des plébéiens sur le mont sacré, elle leur apparut sous les traits d'une vieille femme, et leur distribua les vivres dont ils avaient besoin. Le peuple reconnaissant lui éleva un temple et institua une fête en son honneur. Cette fête se célébrait aux ides de mars, et elle était caractérisée par de copieuses libations. Par une superstition singulière, les Romains s'imaginaient qu'ils vivraient autant d'années qu'ils videraient de coupes en l'honneur d'Anna.

Dans le célèbre tableau de Guérin, *Enée et Didon*, on remarque la jolie figure d'Anna accoudée sur le dossier du lit où Didon, à moitié couchée, prête une oreille avide au récit du héros troyen.

ANNABERG, ville du roy. de Saxe, dans le cercle de Zwickau, à 70 kilom. S.-O. de Dresde, sur une hauteur de l'Erzgebirge, non loin du Sehm; 10,000 hab. Sous-direction des mines, gymnase et bibliothèque, fabriq. de passementeries, rubanneries, dentelles, soieries, mines d'argent et de fer, connues et exploitées depuis le xve siècle; étain, cobalt, marbre; belle église, hospice d'orphelins.

ANNABOR ou **ANN-ARBOR**, ville des Etats-Unis, dans le Michigan, ch.-lieu de district, à 65 kilom. N.-O du détroit de Michigan, sur le Huron; 3,500 hab. Université, faculté de médecine.

ANNAH, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 125 kilom. N.-O. de Bagdad, sur la rive gauche de l'Euphrate; 4,000 hab. Station pour les caravanes qui vont de Bagdad à Alep ou d'Alep à Bassora; territoire fertile en riz, vins, blé et coton; fabriques de gros burnous arabes, lainages, etc.

ANNAIRE adj. (ann-nè-re — du lat. *annarius;* formé de *annus*, année). Antiq. rom. *Loi annaire*, Loi qui fixait l'âge auquel on pouvait exercer une charge publique. ‖ Loi qui fixait à quarante-trois ans l'âge où un citoyen pouvait briguer le consulat : *La* LOI ANNAIRE *fut rendue l'an* 575 *de la République.* ‖ Loi qui défendait aux magistrats de rester plus d'un an dans la même charge. ‖ On dit aussi LOI ANNALE.

ANNAL, ALE adj. (ann-nal — du lat. *annalis;* formé de *annus*, année). Qui ne dure

qu'un an; qui n'est valable que pendant un an : *Possession* ANNALE. *Procuration* ANNALE. *Les lettres de chancellerie sont* ANNALES, *et ne valent rien après un an.* (Furetière.)

— *Loi annale.* V. ANNAIRE.

— Le pluriel masc. *annaux* est inusité. On ne dirait pas non plus des *baux* ANNALS. Dans ce cas, il vaut mieux recourir à une périphrase.

ANNALES s. f. pl. (ann-na-le — lat. *annales*, qui a le même sens et dont le rad. est *annus*, année). Histoire rédigée par ordre chronologique, c'est-à-dire, année par année : *Les* ANNALES *de France, d'Allemagne. Les* ANNALES *politiques. Les* ANNALES *ecclésiastiques. Les* ANNALES *littéraires. Les* ANNALES *d'un peuple. Les* ANNALES *d'une province, d'une ville. Les* ANNALES *descendent dans de plus grands détails que l'histoire.* (Acad.) *Tacite intitule la première partie de son ouvrage* ANNALES; *c'est qu'il y parle des temps qui l'avaient précédé; et la seconde partie, où il décrit les événements de son siècle, il l'appelle* histoire. (Trév.) *C'est à moi à vous remercier, mon révérend père, du présent précieux de vos* ANNALES; *il fallait un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre, pour faire un si beau tissu.* (Boss.) *Un sec et triste faiseur d'*ANNALES *ne connaît pas d'autre ordre que celui de la chronologie.* (Fén.) *Nous ne pouvons appeler* ANNALES *des morceaux d'histoire vagues et décousus, sans aucune date, sans suite, sans liaison, sans ordre.* (Volt.) *Il ne reste pas une ligne des anciennes* ANNALES *égyptiennes, chaldéennes, persanes, ni de celles des Latins et des Etrusques. Les seules* ANNALES *un peu antiques sont les indiennes, les chinoises, les hébraïques.* (Volt.) *Dans son* Histoire de Florence, *Machiavel raconte, en observateur consommé, les instructives* ANNALES *de son orageuse et brillante patrie.* (Lermin.) *Des* ANNALES *ne sont pas de l'histoire.* (Lamart.) *Dans celui de ses ouvrages qui porte le nom d'*ANNALES, *la manière de Tacite n'est pas moins large, son style n'est pas moins éclatant que dans celui qu'il a nommé* histoire. (***)

Il s'est fait apporter ces *annales* célèbres,
Où les faits de son règne, avec soin amassés,
Par de fidèles mains chaque jour sont tracés.
RACINE.

— Dans le style élevé, l'histoire d'un peuple, d'une religion, d'une institution, etc. : *Les* ANNALES *des peuples. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les* ANNALES *de l'Eglise.* (Boss.) *Son nom sera écrit dans les* ANNALES *de la postérité.* (Mass.) *Ouvrez les* ANNALES *de tous les peuples, et nulle part vous ne verrez la dépravation publiquement approuvée.* (Volt.) *Les* ANNALES *humaines se composent de beaucoup de fables mêlées à quelques vérités.* (Chateaub.) *On ne traverse les longues* ANNALES *de la religion juive qu'en marchant dans le sang et sur des ruines.* (B. Const.) *Le temps des troubadours et des trouvères est la seule époque de nos* ANNALES *où l'imagination puisse se reposer du récit des événements politiques, des combats et des révolutions.* (Marchangy.) *Dans les* ANNALES *de tous les pays, on trouve des crimes, des excès, des trahisons sans nombre.* (De Montalemb.) *Presque tous les peuples placent en tête de leurs* ANNALES *une lutte contre l'élément humide représenté par un cataclysme principal.* (Renan.) *Les Phéniciens devaient avoir des* ANNALES *et des cosmogonies, qui auront péri lors de l'envahissement du pays par l'esprit grec.* (Renan.)

D'où vient tant de courage à cet ambitieux?
Croit-il impunément toucher à nos *annales?*
V. HUGO.

— Tradition, souvenir écrit ou non, se rapportant à des actions morales, à une institution, une science, un art, etc. : *Les* ANNALES *de la vertu, de la bienfaisance. Les* ANNALES *du crime. Les* ANNALES *de la magistrature. Les* ANNALES *de la police. Les* ANNALES *de la philosophie. Les* ANNALES *de la peinture, de l'industrie, de l'art dramatique,* etc. *C'est le plus célèbre dénicheur de comètes dont les* ANNALES *de l'astronomie aient eu à enregistrer les succès.* (Arago.) *Parcourez les* ANNALES *judiciaires de tous les peuples, de tous les temps : combien de décisions étranges rendues par la justice humaine!* (***) *Il y a presque dans chaque village un érudit qui aime à raconter ses rustiques* ANNALES. (B. Const.)

— Prov. *Etre bien, être mal dans les annales de quelqu'un*, Etre bien, être mal dans son esprit. On dit plutôt aujourd'hui, *dans les papiers de quelqu'un.*

— Hist. *Grandes annales*, appelées aussi *Livres des pontifes* et *Commentaires des pontifes*, Recueil où le grand pontife inscrivait année par année les événements qui intéressaient la république romaine.

— **Encycl.** Si nous ouvrons Tacite, nous voyons que cet historien donnait au mot *annales* un sens tout différent de celui qui est aujourd'hui consacré; les *Annales* de Tacite contiennent le récit des faits et des événements antérieurs à l'époque où l'auteur a vécu; ses *Histoires* racontent les événements contemporains. Aujourd'hui nous appelons *annales* les écrits qui enregistrent les faits suivant un ordre purement chronologique. L'*annaliste* ne montre entre les événements qu'un rapport de succession; l'*historien* met en lumière l'enchaînement, le développement logique des faits, les rapports de causalité et de finalité qui les font dépendre les uns des autres. Les *annales* sont à l'*histoire* ce que les matériaux sont au monument où ils doivent être mis en œuvre. On est fondé à admettre, avec Cicéron, que la méthode d'écrire l'histoire année par année a été la première mise en usage parmi les hommes : c'était l'enfance de l'art. Toutes les nations ont eu des *annales*. Les plus anciennes dont nous ayons connaissance sont celles de la Chine. Elles remontent jusqu'au règne de Fo-hi, c'est-à-dire jusqu'à l'an 3331. Chez les Egyptiens, les Hébreux, les Persans, il y avait des personnes chargées spécialement de recueillir et d'enregistrer les faits importants de l'histoire de ces peuples. On lit dans les Ecritures qu'une nuit le roi Assuérus ne pouvant dormir, se fit apporter les *annales* de son royaume, et y lut qu'un Juif, nommé Mardochée, qui l'avait sauvé du poignard de deux assassins, n'avait reçu aucune récompense. Hérodote et Diodore de Sicile avaient consulté les *annales* égyptiennes. Les Chaldéens inscrivaient sur des briques cuites leurs observations astronomiques. Les marbres dits d'Arundel, découverts dans l'île de Paros, au commencement du XVIIIe siècle, contenaient les *annales* des Athéniens. A Rome, c'était le pontife qui tenait les *annales* de la république, sous le nom d'*annales maximi*. Ces fastes historiques, d'après lesquels l'histoire de Rome a été presque entièrement composée, restèrent dans les mains des prêtres pendant 400 ans; ils n'en sortirent qu'après la mort de Mucius Scævola. Les Péruviens et les Mexicains, qui n'avaient point d'écriture, tenaient pourtant des annales régulières : les premiers au moyen de cordelettes nouées, ou quipos, « ce qui, dit plaisamment Voltaire, ne devait pas permettre d'entrer dans de grands détails; » les seconds à l'aide de plumes de différentes couleurs figurant de véritables tableaux, ou au moyen de figures tracées sur des écorces ou des peaux préparées. Ces figures n'étaient point, comme les hiéroglyphes, des emblèmes ou des signes convenus, mais bien la représentation exacte des objets dont il s'agissait. On conçoit que cette méthode était peu propre à conserver le souvenir de faits complexes ou appartenant à l'ordre moral; aussi l'origine de ces nations est-elle enveloppée d'un voile assez épais, qu'on soulèvera d'autant plus difficilement que Sumarica, premier évêque de Mexico, fidèle à l'esprit de l'Eglise, fit jeter sur le feu des bûchers ces documents historiques, que dans son ignorance il prenait pour des caractères cabalistiques, œuvre du démon. Au moyen âge, la décadence des lettres fait reculer l'histoire jusqu'à sa forme primitive. Des *annales* d'une simplicité aride nous sont transmises par les moines; elles portent tantôt le nom de leur auteur, tantôt celui de la ville ou du couvent où elles ont été rédigées. Parmi les annalistes du moyen âge, nous devons citer particulièrement Grégoire de Tours, Saxo Grammaticus, Adam de Brême et Nestor. L'histoire des premiers règnes de la monarchie française a été faite presque entièrement sur les écrits de Grégoire de Tours. On sait que les *annales* de certains peuples leur assignent une antiquité que repoussent nos *Livres Saints*. Nous devons dire que la critique indépendante se défie également, et de la vanité qui porte un peuple, une race à reculer ses origines, et d'une autorité dont le siége est toujours fait en ces sortes de matières, et qui entend limiter d'une façon absolue l'âge du monde et des peuples en dehors de toutes les recherches scientifiques. « Dans tous les temps, dit M. Saint-Amand, une multitude de causes se sont réunies pour dérober au public, et par conséquent à l'histoire, le véritable caractère des faits. Toutefois, depuis la découverte de l'imprimerie, depuis surtout la diffusion des lettres qui en a été la suite, et qui a amené de si grandes révolutions dans l'organisation des sociétés, les *annales* des peuples sont devenues assez nombreuses et assez certaines pour que l'historien de bonne foi puisse facilement y trouver la vérité.

» Aujourd'hui, tous les faits qui sont du domaine de l'histoire sont constatés et reproduits par mille mains et sous mille formes différentes. Les lois, les règlements, les manifestes, les journaux, les mémoires particuliers sont autant d'*annales* que leur multiplicité met à l'abri du zèle barbare des Omar et des Sumarica futurs. »

Depuis longtemps, ce titre d'*Annales* n'est plus donné qu'à des publications périodiques, où l'on enregistre par ordre de date tous les faits qui peuvent intéresser un art ou l'une des branches de la science. Nous citerons entre autres : les *Annales et Histoires des troubles des Pays-Bas*, par H. Grotius, Amsterdam, 1662; les *Annales galantes*, par Mme de Villedieu, Paris, 1698; les *Annales de l'Empire, depuis Charlemagne*, par Voltaire, Bâle, 1753; les *Annales typographiques*, par Morin d'Hérouville, Paris, 1758, 1760-1763; les *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIIIe *siècle*, publiées à Londres par Linguet, de 1777 à 1791, et dont on a reimprimé des extraits en 1787; Les *Annales poétiques*, rédigées par Sautereau de Marsy et Imbert, Paris, 1778-1788; les *Annales de chimie*, fondées en 1789 par Guyton-Morveau, Lavoisier, Berthollet et Fourcroy, dont la publication deux fois interrompue se continue encore aujourd'hui; les *Annales catholiques*, Paris, Le Clère, 1795-1811; les *Annales des arts et manufactures*, ou mémoires technologiques, par O'Reilly et Barbier de Vémars, publiées du 1er germinal an VIII, jusqu'en juin 1815; les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, par les professeurs de cet établissement, Paris, 1802-1835; les *Annales du crime et de l'innocence*, ou choix de causes célèbres, par Aristide Valcour et Roussel, Paris, 1813; les *Annales maritimes et coloniales*, recueil de lois et ordonnances, mémoires, observations et notices particulières, concernant tout ce qui peut intéresser la marine et les colonies, fondées par MM. Bajot et Poirré en 1816; les *Annali universali di viaggi, geografia, storia, economia pubblica e statistica*, fondées à Milan en juillet 1824, et dont la publication se continue toujours; enfin les *Annales de l'Agriculture française*, les *Annales des Chemins de fer*, les *Annales Forestières*, *Métallurgiques*, *Hydrographiques*, *Législatives;* les *Annales des Mines;* les *Annales des Ponts et Chaussées;* les *Annales de la Société entomologique;* les *Annales de la Société d'hydrologie médicale*, et les *Annales de la propagation de la foi*, publiées par les missionnaires de la société de Jésus.

— Astron. On donne le nom d'*Annales astronomiques* à des recueils d'observations de phénomènes célestes, recueils continués d'année en année, qui se conservent, et que chaque nouvelle génération enrichit de ses découvertes. Si les premiers hommes qui observèrent le ciel furent des bergers, les premiers qui enregistrèrent les faits observés furent des prêtres. Les plus anciens documents de cette nature sont les observations chaldéennes, celles qu'on trouve dans les livres sacrés des Indiens, et celles des Chinois. Callisthène, qui accompagna Alexandre le Grand dans son expédition (334 av. J.-C.), rapporta de Babylone un recueil d'observations d'une précision remarquable, faites pendant plus de 1900 ans. Les *annales* des Chinois, connues sous le nom de *Ma-touan-lin*, ont été en partie traduites par M. Biot; elles embrassent une suite de 1,835 ans, à dater de l'an 613 av. J.-C. Mais elles sont bien inférieures à celles des Chaldéens pour l'exactitude et la précision. Les Grecs et les Arabes eurent des astronomes et des traités d'astronomie, mais point de corporations d'astronomes se perpétuant, et, par suite, point d'*annales* continuées. Aujourd'hui, chaque observatoire possède ses *annales astronomiques.*

— **Syn. Annales, archives, chroniques, commentaires, fastes, histoire, mémoires, vie.** Les *annales* sont des récits où l'on rapporte les faits année par année, uniquement pour en conserver le souvenir, sans en chercher les causes, sans en prévoir les conséquences. *Archives* signifie proprement des titres anciens, des chartres, et quand il devient synonyme des mots qui lui sont joints ici, il conserve toujours quelque chose de sa valeur primitive, il présente les récits comme pouvant tôt ou tard être invoqués à l'appui de certaines thèses; de plus, il diffère de *fastes* en ce qu'il s'applique souvent à des faits bas, odieux, criminels : *On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtemps, pour la plupart, les* ARCHIVES *du mensonge.* (Volt.) *Chroniques* est un terme érudit qui ne s'applique guère qu'aux histoires écrites dans le moyen âge, et dans lesquelles l'auteur raconte souvent ce qui est arrivé de son temps; néanmoins, il se dit aussi des premières traditions écrites d'un peuple. Les *commentaires* ne sont qu'un canevas d'histoire, une suite de notes écrites par un homme illustre, sur les faits dont il a été le principal acteur : *Les* COMMENTAIRES *de César*. Les *fastes* étaient, chez les Romains, des tablettes, des registres publics où l'on inscrivait tous les faits importants, avec leur date; chez nous ce mot s'applique toujours à des faits glorieux, dont il importe de conserver le souvenir. L'*histoire* est l'exposition savante, la narration littéraire des faits; elle est plus ou moins parfaite, selon le mérite de l'historien. Les *mémoires* sont des récits personnels comme les commentaires, mais celui qui les écrit peut n'avoir qu'une illustration secondaire; il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'il a pensé, afin que cela puisse servir de matériaux pour l'histoire. Une *vie* n'est que l'histoire particulière d'un homme, et elle n'attache aux faits d'autre importance que celle de bien faire connaître le personnage : *Les* VIES *de Plutarque.*

Annales, titre d'un vaste ouvrage que l'on ne connaît aujourd'hui que par les citations qu'en ont faites les écrivains latins du siècle d'Auguste, et où le vieil Ennius avait chanté en vers héroïques l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhéa Sylvia jusqu'à l'époque des Scipions, c'est-à-dire jusqu'au moment où vivait Ennius. Cette épopée historique, qui se composait de dix-huit livres, est une œuvre de l'âge mûr et même de la vieillesse de l'auteur. Il n'y faut point chercher le mérite de l'invention, puisque les faits y sont fidèlement rapportés selon l'ordre chronologique que leur assignait la tradition; c'était une chronique en vers plutôt qu'un poëme épique, si l'on ne veut donner ce titre qu'aux œuvres conçues sur le plan de l'*Iliade*, de l'*Odyssée* ou de l'*Enéide;* mais c'était un poëme, et un beau poëme, si la poésie consiste surtout dans la noblesse des sentiments, dans la vivacité des peintures. On y trouve certainement des expressions et des tournures qui paraissent barbares, des vers qui choquent les oreilles accoutumées à l'harmonie de ceux de Virgile; mais ces défauts doivent être attribués au temps où vivait Ennius, et quand il en est exempt, il peut encore être cité à côté des poëtes du temps d'Auguste. « Les *Annales*, dit M. Victor Fournel, étaient en si grand prix parmi les Romains, dont elles flattaient l'orgueil patriotique, qu'à certains jours fixes, à Rome et dans les provinces, on en faisait des lectures publiques en présence d'un grand concours de peuple. Il y avait même une classe d'hommes, nommés *Enniamistes*, qui se consacraient exclusivement à étudier, à commenter les *Annales* d'Ennius, comme avaient fait autrefois les rapsodes pour le divin Mélésigène : cet usage subsistait encore au temps des Antonins. » On sait que Virgile lui-même n'a pas dédaigné d'emprunter à Ennius des demi-vers, peut-être même des vers tout entiers; et si l'on a dit qu'il ramassait l'or au milieu du fumier, il est permis de penser qu'il y avait une hyperbole outrée dans ce dernier mot : les vers d'Ennius n'auraient pas conservé si longtemps l'estime et l'admiration du peuple le plus poli de la terre, si ce n'eût été qu'un vil fumier.

Annales, de Tacite. C'est le titre de la plus importante composition historique de cet écrivain. Les *Annales* se composaient de seize livres et renfermaient l'histoire des quatre empereurs Tibère, Caligula, Claude et Néron. Les quatre premiers livres que l'on possède entiers, le cinquième qui est incomplet, et le sixième, dont il ne s'est rien perdu, contiennent le règne de Tibère depuis l'an 14 jusqu'à l'an 37. Les quatre livres suivants, dans lesquels était compris le règne de Caligula, nous manquent, ainsi que le commencement du onzième; l'ouvrage se continue ensuite sans interruption notable jusqu'au trente-cinquième paragraphe du livre XVI; la fin du seizième livre n'existe plus. C'est avec ce livre que finissaient les *Annales* et le règne de Néron. Le récit des temps écoulés depuis la mort de Néron jusqu'à l'avénement de Nerva (69) forme les *Histoires*.

Les *Annales* furent composées sous le règne de Trajan, après les *Histoires*, bien que l'ordre des événements les fasse placer en tête des œuvres de Tacite. Il n'est pas facile de dire pourquoi l'auteur a donné deux titres si différents à deux ouvrages si parfaitement analogues. On peut penser, avec M. Daunou, que la différence consiste surtout en ce que les faits sont plus serrés dans les *Annales*, plus développés dans les *Histoires*.

Les *Annales* nous offrent le modèle du style concis, c'est-à-dire du style fort, du style viril. Comme artiste, comme peintre, comme observateur de la nature humaine, Tacite est et sera toujours au premier rang des écrivains les plus justement admirés. Personne n'a jamais, aussi bien que lui, su trouver le mot simple et profond, le mot qu'on n'oublie pas, le mot qui peint, le mot qui juge; personne n'a vu plus avant dans l'égoïsme; personne n'a éclairé d'une plus implacable lumière les mobiles honteux des actes qu'il raconte. L'histoire devient sous sa plume un miroir terrible pour le despotisme, et pour les infamies de zèle, d'adulation, de perfidie, de lâcheté que le despotisme suscite. Remarquez qu'il ne s'agit point ici d'une analyse fine et sèche; le laconisme de Tacite est ému, passionné; ce n'est pas un bel-esprit, c'est une conscience qui parle; ce stoïcien ne voit pas seulement le bien et le mal; il le sent profondément; il méprise, il a pitié, il s'indigne, il admire; ses mépris, ses indignations, ses admirations ont d'autant plus d'autorité qu'ils sont moins répandus, moins verbeux, plus contenus, plus sous-entendus. Ajoutons que, tout en descendant jusqu'au fond du vice, il garde la foi à la vertu, à l'humanité; à côté de la perversité, il montre la grandeur morale; Germanicus le console de Tibère, Thraséas le console de Néron.

Ouvrons les *Annales :* nous y voyons sénat, chevaliers, tous les Romains se précipitant vers la servitude; l'œil terrible de la délation toujours ouvert sur toute vie qui veut rester pure; les citoyens accusant pour n'être pas accusés, et, non contents de s'abaisser eux-mêmes, acharnés en quelque sorte à se pousser à genoux les uns sur les autres; Germanicus vengeant la perte des légions d'Auguste, puis puni par le poison de ses triomphes et de l'amour du peuple; l'historien Crémutius Cordus forcé de mourir pour avoir loué Brutus et Cassius; Britannicus, Octavie, Agrippine, victimes d'un tyran trois fois parricide; Sénèque se faisant ouvrir les veines conjointement avec Pauline, son épouse; Thraséas, aux prises avec la mort, offrant une libation à Jupiter Libérateur, et prescrivant la vie comme un devoir à la mère de ses enfants. « Dans ces divers tableaux, dit Marie-Joseph Chénier, Tacite se montre tour à tour, ou à la fois, énergique, sublime, variant ses récits autant que le permet la monotonie du despotisme, et toujours également admirable; imitant Thucydide et Salluste, mais surpassant ses modèles comme il surpasse tous ses autres devanciers, et ne laissant à ses successeurs aucun espoir de l'atteindre..... Son livre est un tribunal où sont jugés en dernier ressort les opprimés et les oppresseurs : c'est à l'immortalité qu'il les consacre ou les dévoue; et dans cet historien des peuples, par conséquent des princes qui savent régner, chaque ligne est le châtiment des crimes, ou la récompense des vertus. » — « Tacite, dit La Harpe, peint avec des couleurs si vraies tout ce que la bassesse et l'esclavage ont de plus dégoûtant, tout ce que le despotisme et la cruauté ont de plus horrible; les espérances et les succès du crime; la pâleur de l'innocence et l'abattement de la vertu; il peint tellement tout ce qu'il a vu et souffert, que l'on voit et que l'on souffre avec lui. Chaque ligne porte un sentiment dans l'âme : il demande pardon au lecteur des horreurs dont il l'entretient; et ces horreurs mêmes attachent au point qu'on serait fâché qu'il ne les eût point retracées. Les tyrans nous semblent punis quand il les peint. Il représente la postérité et la vengeance, et je ne connais point de lecture plus terrible pour la conscience des méchants. » — « L'éloquence de Tacite, dit Thomas, n'est pas une éloquence de mots et d'harmonie; c'est une éloquence d'idées qui se succèdent et se heurtent. Il semble partout que la pensée se resserre pour occuper moins d'espace. On ne la prévient jamais, on ne fait que la suivre. Souvent elle ne se déploie pas tout entière, et elle ne se montre, pour ainsi dire, qu'en se cachant. Qu'on imagine une langue rapide comme les mouvements de l'âme; une langue qui, pour rendre un sentiment, ne se décomposerait jamais en plusieurs mots; une langue dont chaque son exprimerait une collection d'idées : telle est presque la perfection de la langue romaine dans Tacite. Point de signe superflu; point de cortége inutile. Les pensées se pressent et entrent en foule dans l'imagination; mais elles la remplissent sans la fatiguer jamais. Le style est hardi, précipité, souvent brusque, toujours plein de vigueur : il peint d'un trait. La liaison est plus entre les idées qu'entre les mots. Les muscles et les nerfs y dominent plus que la grâce. C'est le Michel-Ange des écrivains..... Dix pages de Tacite apprennent plus à connaître les hommes que les trois quarts des histoires modernes ensemble. » — « A côté du poëte condamnant (Juvénal), dit M. Victor Hugo, se dresse l'historien punissant (Tacite). Tacite, assis sur la chaise curule du génie, mande et saisit dans leur flagrant délit ces coupables, ces Césars. L'empire romain est un long crime. Ce crime commence par quatre démons, Tibère, Caligula, Claude, Néron : Tibère, l'espion empereur, l'œil qui guette le monde; Caligula, la folie monstrueusement unie à la toute-puissance; Claude, une ébauche d'homme couronnée; Néron, la plus formidable figure de l'ennui qui ait jamais paru parmi les hommes..... C'est à ces quatre-là que Tacite dédie ses quatre premiers poteaux. Il leur accroche leur règne au cou. Il leur met ce carcan..... Tacite applique son style sur une épaule d'empereur, et la marque reste. Il fait toujours sa plaie au lieu voulu. Plaie profonde. Il a la concision du fer rouge. »

On peut remarquer que l'historien, le peintre du césarisme, du despotisme de lassitude, n'est pas un classique comme un autre. Il a le don d'exciter chez les modernes d'autres passions que la curiosité littéraire. Tout le XVIIIe siècle professe pour lui un culte où l'on sent la haine de la tyrannie, l'ambition de réformes et de libertés. Napoléon en prend ombrage, et donne ordre à ses journaux de l'insulter, à ses académiciens de le réfuter. De nos jours, un procureur impérial, M. Dubois-Guchan, a écrit un livre (*Tacite et son siècle*) pour réhabiliter les Césars et réviser le jugement de Tacite. Ce nouvel adversaire de l'historien romain nous apprend que toute la vie de Tibère atteste son mépris de la fausse grandeur; que l'on voit toujours ce prince ménager plutôt son pouvoir que l'outrer; que Claude n'avait pas l'étoffe d'un tyran; que malgré des *difficultés de famille*, le règne de Néron mérita longtemps d'être populaire; que les Césars furent le frein nécessaire de l'univers; que c'est une coalition d'iniquités qui a sévi contre eux et les a calomniés auprès de la postérité; que l'esprit d'opposition contre les empereurs était l'esprit grec, l'esprit utopiste, l'esprit philosophique et dénigrant; que les stoïciens, tels que Thraséas, Helvidius, etc., pouvaient causer au pouvoir des embarras, et qu'il *fallait bien s'en défaire;* qu'il *fallait* des délateurs pour défendre les empereurs contre les complots et les coups d'opinion. M. Dubois-Guchan n'hésite pas à nous montrer l'idéal social dans cette autocratie césarienne si admirablement peinte dans les *Annales*. Malheureusement il vient un peu tard pour nous faire oublier Tacite, pour nous faire aimer les Césars. Son livre passera avec les circonstances où il est né et dont il porte la marque : les *Annales* restent.

La meilleure traduction française des *Annales* est celle de Burnouf.

Annales patriotiques et littéraires (LES), journal publié par Mercier et Carra, et dont le premier numéro parut le 5 octobre 1789. Il avait pris pour épigraphe cette phrase du *Contrat social : On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.* C'est un petit in-4° à deux colonnes, plus complet que beaucoup des feuilles de ce temps et assez semblable à nos journaux actuels. Il donnait le résumé des travaux de l'Assemblée nationale, de la Commune de Paris, des administrations départementales et des municipalités, le récit des événements publics, des nouvelles étrangères, l'analyse des écrits politiques et littéraires, des articles de polémique, des anecdotes, etc. C'était un journal d'avant-garde, qui fit une guerre très-vive à la royauté, à la cour et au parti contre-révolutionnaire. Carra, alors peu connu, en était le principal rédac-

teur. C'est lui qui a été si plaisamment chansonné par le malin auteur des *Sabots jacobites:*

Oh! c'est un phénomène
Si jamais il en fut!
Il bégayait à peine
Qu'un Caton il se crut,
Qu'un Ca (*bis*) ton il se crut.
A trente ans il voulut
Mettre tout au rebut.
Ce foudre d'éloquence
Dit avec assurance
Qu'il rendrait à la France
Le plus brillant éclat.
Carra! Carra!
Rien de mieux (*bis*) que cela.

Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, ne prêtait guère à cette feuille que la célébrité de son nom. Cependant, il écrivit aussi un certain nombre d'articles. Les *Annales* eurent un succès très-brillant, surtout parmi les sociétés jacobines des départements, mais devinrent ensuite un des organes des Girondins, dont Carra partagea la destinée tragique. Après lui, le journal eut pour principal rédacteur Salaville, et poursuivit sa carrière jusqu'à la fin de l'an V, à travers mille vicissitudes et plusieurs interruptions. Mercier en avait alors repris la direction. Cette feuille, qui était complétement éclipsée par les *Actes des Apôtres*, l'*Ami du peuple* et l'*Ami du roi*, est cependant utile à consulter pour l'histoire de ce temps.

ANNALISTE s. (ann-na-li-ste — rad. *annales*). Celui qui écrit des annales : *L'historiographe tient plus de l'*ANNALISTE *simple, et l'historien semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence.* (Volt.) *Les* ANNALISTES *de l'antiquité ne faisaient point entrer dans leurs récits le tableau des différentes branches de l'administration.* (Chateaub.) *Le plus ancien* ANNALISTE *russe est un moine de Kiev, Nestor.* (Chateaub.) *Un écrivain touche à bien des plaies, en se faisant l'*ANNALISTE *de son temps.* (Balz.) *Les* ANNALISTES *orientaux n'ont commencé à rédiger des corps de chroniques que longtemps après l'établissement de l'islamisme.* (***) *La politique a des historiens, les professions populaires devraient avoir leurs* ANNALISTES. (***) *Laissons mentir en paix ces* ANNALISTES *d'état-major et de caserne.* (Lamart.) *O savants biographes, greffiers patients et trop éprouvés des vicissitudes de l'opinion et des partis,* ANNALISTES *dociles et souvent trop respectueux de nos sottises et de nos misères!* (Ch. Nod.)

ANNALITÉ s. f. (ann-na-li-té — rad. *annal*). Etat de ce qui dure un an : *L'*ANNALITÉ *d'une charge, d'une possession.*

ANNAM (EMPIRE D'), Etat situé dans la presqu'île de l'Indo-Chine et appelé *Cochinchine* dans beaucoup de géographies et dans les annales des missionnaires, qui ont surtout contribué à faire connaître ces contrées lointaines. Nous renvoyons le lecteur au mot *Cochinchine* pour les détails géographiques sur l'empire d'Annam, bien que cette dernière désignation ait prévalu dans les rapports commerciaux et politiques que la France a eus dans ces dernières années avec ce pays.

ANNAMABOE ou **ANEMABOU**, ville et fort de l'Afrique occidentale, en Guinée, sur la côte d'Or, dans l'ancien royaume des Fanti, à 16 kilom. E. du cap Corse; 4,000 hab. Fort et établissement anglais. Prise et pillée en 1808 par les Achantis.

ANNAMITAIN, AINE s. et adj. V. ANNAMITE.

ANNAMITE s. et adj. (ann-na-mi-te — rad. *Annam*). Géogr. Habitant d'Annam; qui appartient à l'empire d'Annam ou à ses habitants : *Un* ANNAMITE. *L'armée* ANNAMITE. *Lois, coutumes* ANNAMITES. ‖ On dit quelquefois ANNAMITAIN.

— s. m. Ling. L'idiome parlé par les Annamites.

ANNAMITES, peuples qui habitent l'empire d'Annam ou Cochinchine. Nous allons donner quelques détails sur ces peuples, qui ont été jusqu'ici très-peu connus des Européens, et avec lesquels l'ancien monde paraît vouloir lier de nombreux et utiles rapports au double point de vue industriel et social. Les Annamites, dit M. Léopold Pallu, à l'excellent travail duquel nous allons beaucoup emprunter, appartiennent à la variété de l'espèce humaine que les anthropologistes désignent sous le nom de race mongole. Ils sont de taille moyenne, ont les membres inférieurs bien constitués, le bassin peu développé, le buste long et maigre, les épaules larges, la poitrine en saillie, la tête d'une grosseur proportionnée au reste du corps, les mains étroites, longues et les doigts noueux. Leur teint varie beaucoup suivant l'éducation, le rang ou les travaux, depuis la couleur de la cire d'église jusqu'à celle de la feuille morte ou de l'acajou. Le front est petit, évidé vers les tempes; les pommettes sont très-proéminentes; les yeux noirs, assez peu bridés, ont une expression douce, chagrine et timide. Le nez est trop large vers le haut, et produit l'effet de pièces anatomiques rapportées après coup : c'est, du reste, le trait distinctif du visage asiatique. Les Annamites sont imberbes jusqu'à l'âge de trente ans environ; même alors leur barbe est peu fournie et ne vient qu'aux lèvres et au menton. Ils portent les cheveux longs, se teignent les dents en noir, et mâchent constamment, ainsi que tous les peuples de la Malaisie, un aromate dans lequel il entre du poivre-bétel, de la noix d'arac, du cardamome, de la chaux et quelquefois du tabac. Le costume des Annamites est loin d'être compliqué; il se compose d'une blouse boutonnée sur le côté, d'un pantalon coupé à la mode chinoise, et de sandales de cuir rouge. C'est là le costume des Annamites en place, des riches, des commerçants; mais la plupart des hommes du peuple, paysans ou bateliers, ont pour tout vêtement une pièce d'étoffe qu'ils relèvent au moyen d'une ceinture, et qu'on nomme *cai-chan*. Le costume des femmes ne diffère pas sensiblement de celui des hommes : une robe de soie et un pantalon. Celles qui se piquent d'élégance portent des pantalons de quatre couleurs éclatantes, disposées en bandes verticales. La soie, qui modèle exactement leurs formes, les montre telles que la nature les a faites. Les jolies femmes annamites ont une figure ronde, des yeux bien fendus, une pâleur mate et une sorte de délicatesse enfantine; elles ont la passion des bijoux et en ornent différentes parties de leur corps : les oreilles, le cou, les bras et les pieds. Les Annamites donnent un très-grand soin aux sépultures; leurs tombeaux sont des constructions assez compliquées, où la forme arrondie domine, et qui sont enluminées de couleurs roses ou lilas, d'une expression tendre ou agréable; mais leurs maisons ont quelque chose de sombre, de retiré et de triste : elles sont bâties en quinconce, et n'ont qu'un rez-de-chaussée. Le toit s'élève seulement à quelques pieds du sol, ce qui rend l'intérieur obscur, même en plein jour, mais ce qui produit aussi une fraîcheur agréable dans les plus grandes chaleurs. C'est sur les fleuves que le naturel ouvert et sympathique des Annamites se retrouve et se manifeste. Les bateliers s'y croisent en se parlant et se racontant au passage les dernières courses des Français; la pièce d'étoffe bleue ou fauve qu'ils ont sur le corps, la couleur de brique de leur buste toujours découvert, et le noir brillant de leurs cheveux, composent un ensemble de couleurs harmonieux et sobre. Toutefois, dans ce costume si simple, exposés sans précaution au soleil qui tombe d'aplomb sur leur front, et qui ne provoque jamais chez eux ces insolations foudroyantes qui frappent souvent les Européens, ils sont bien les fils de leur sol, et paraissent à leur place sur la terre.

Les Annamites sont d'un caractère doux; ils sont timides et assez gais. Ils ont hâte de jouir dès qu'ils ont gagné quelque argent, et c'est là un trait qu'il importe de mettre en relief, parce qu'il les distingue des autres peuples de la Chine. Ils n'ont aucun goût, aucune aptitude pour le commerce. Leur principal objet de trafic est le riz : cependant, abandonnés à eux-mêmes, ils ne cultiveraient de ce grain que ce qu'il leur en faut pour vivre. Ils sont presque tous agriculteurs ou bateliers, et cette vie est en parfaite harmonie avec leurs goûts et leurs aptitudes. Ils plantent aussi la canne à sucre, mais seulement ce qui est nécessaire à leurs besoins. Il y a dans le pays quelques plantations d'indigo et du coton de bonne qualité. La crainte de l'esclavage ou une pression politique suffit, dans certaines conditions, pour faire abandonner aux Annamites toute une province. Ils ne laissent alors que des déserts entre les mains de leurs ennemis. C'est ainsi qu'à la suite d'une invasion des Cambodgiens en Cochinchine, la province de Giadink se dépeupla tout d'un coup. Les Annamites se battent bien quand ils se croient sûrs de repousser l'ennemi. Mais battre en retraite, disparaître comme une volée d'oiseaux, se glisser dans les broussailles à la façon du tigre, n'est point chez eux un déshonneur, quand il paraît évident que la résistance est impossible. C'est ainsi qu'une journée glorieuse pour les armes françaises a ébranlé fortement leur confiance dans leurs moyens de défense. C'était, en effet, une opinion accréditée après les affaires de Tourane et de Saïgon, en 1859 et 1860, qu'assez solides derrière des retranchements, ils ne tenaient pas ou ne se hasardaient pas en plaine. Toutefois, cette opinion tend à se modifier, et les affaires de Go-cung en 1861, les épisodes des insurrections de 1861 et de 1862, ont montré qu'ils peuvent non-seulement soutenir la lutte sans abri, mais encore la provoquer.

La guerre que les Annamites ont soutenue pendant près de six ans a modifié leur système général d'attaque et de défense, mais non leurs instruments de destruction. Leur artillerie est la seule partie de leur armement qui ait quelque valeur. Du reste, ils aiment le bruit de la poudre, et ils ont pour les feux d'artifice, pour les détonations de l'artillerie, la passion enfantine des Chinois. Quant aux combattants eux-mêmes, on peut dire qu'ils se sont aguerris, et que les derniers événements ont fait connaître le fond du caractère de ce peuple. Ils ont sur le courage, sur la manière dont un chef intrépide peut le transmettre, une superstition extraordinaire. Quand l'un d'eux est tué, ils lui ouvrent le corps, lui arrachent le cœur, et le dévorent encore palpitant. Alors ils marchent, rien ne peut les arrêter : ils ont du *gan*. La coutume qu'ont certains chefs de bandes annamites de manger le *gan*, les supplices usités dans cette partie de l'Asie, donneront sans doute à croire que la nation entière est inhumaine, et qu'elle est portée à répandre le sang. C'est le contraire qui a lieu, et les Annamites ont horreur du sang versé. Les voleurs dépouillent les gens qui tombent entre leurs mains; mais il n'y avait peut-être pas, avant l'année 1859, trois assassinats par an dans la basse Cochinchine. Le crime irrémissible dans l'Annam, celui de rébellion à l'empereur, est puni du *ton-ti;* le coupable est coupé en cent morceaux, et son cadavre ainsi mutilé est mis dans une jarre à la porte de sa maison. Dans les idées de ces peuples, l'insulte faite au cadavre augmente la rigueur du châtiment. Ils acceptent le dernier supplice d'un air simple, tranquille, admirable, sans gestes, sans accent de désespoir, de crainte ou de faiblesse.

Chez les Annamites, le mariage et les funérailles sont considérés comme les choses les plus importantes de la vie, et les pauvres ont dans ces circonstances les priviléges des grands et des riches : ils peuvent porter des robes longues avec les couleurs et les dessins réservés aux seuls mandarins; ceux-ci descendent de cheval et cèdent la place, s'ils rencontrent le cortége du plus simple paysan. Les Annamites révèrent, sous le double titre de père et de mère (*chame*), un empereur, prince sacerdotal, souverain plutôt despotique qu'absolu. La forme du gouvernement n'est autre que le despotisme patriarcal de la Chine, et les Annamites y sont façonnés. L'empereur est un père; ses agents sont revêtus, par délégation, du pouvoir du chef de famille; ses sujets sont dans une enfance indéfinie. Lorsque l'empereur monte sur le trône, il perd son ancien nom et en interdit l'usage, en même temps que celui des caractères qui l'expriment. L'empereur actuel, Tu-Duc, s'appelait Haong-Giam : le caractère *haong* est prohibé dans tout l'empire. Si l'empereur annamite peut changer la prononciation de tout un peuple, ce n'est point par un acte de fantaisie despotique, et la règle s'accorde ici avec les mœurs : les noms ont dans l'Annam une importance très-singulière et différente de celle qu'ils ont même en Chine.

Toute la vie annamite se manifeste et se concentre dans le village. C'est le refuge où les Annamites peuvent jouir d'un peu de liberté individuelle; c'est aussi l'institution qui leur permet de se grouper et de se rejoindre. « Voici le village qui arrive », est une expression qui s'emploie lorsque le plus pauvre paysan et sa femme se dirigent vers le prétoire. L'institution du village a fait les paysans annamites plus habiles que nos paysans d'Europe. Ils savent parler de leurs affaires, les traiter avec intelligence. Ils connaissent leurs droits; ils les exercent. Ils usent de leur droit d'élection à l'égard du maire et des autres agents de l'administration communale. D'après la loi, leur domicile de feuilles de palmier-nain est inviolable. Si un agent de l'autorité en franchissait le seuil, les femmes l'attaqueraient. Mais dès que la volonté impériale se manifeste directement, tout change, et c'est à peine s'il reste l'ombre de toutes ces garanties; l'homme n'est plus que passif; il devient la partie insensible d'un tout; il n'existe plus, à vrai dire. Ainsi administrés, les Annamites sont sous le joug sans paraître s'en douter et sans trop en sentir le poids. Au moindre écart, le fouet les ramène, et, sous une apparence de liberté, cette vie communale n'existe qu'autant que le maître le supporte. Le sens politique, l'esprit de satire, d'allégorie ou de parabole, unique ressource des peuples opprimés, est absent chez le peuple de l'Annam, sans doute parce que lui-même ne se trouve point opprimé. Toutes ses aspirations sont contenues par la dévotion filiale à l'empereur. Les Français ont trouvé les Annamites régis par des lois où la religion, l'hygiène, la politique et la morale sont souvent confondues. La plupart d'entre elles sont justes, souvent ingénieuses, et nullement en désaccord avec la loi naturelle.

— LANGUES ANNAMITES. Le groupe annamite est formé par les idiomes du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos. Il appartient à la branche monosyllabique.

Le tonkin, quoique monosyllabique comme le chinois, admet un beaucoup plus grand nombre de consonnes finales : *s, g, kh, h, m, n, p, t*. Les mots sont complétement invariables, et la prononciation use beaucoup des tons chinois qui permettent d'attribuer à un même son plusieurs significations entièrement différentes au moyen d'une modification presque imperceptible. Ainsi *ba* voudra dire, selon l'accentuation, *maître, quitter, trois, présent, concubine de roi*, etc. Quoique les mots soient étrangers à toute flexion, on remarque des tentatives d'agglutination plus prononcées et plus méthodiques qu'en chinois. Par exemple, l'ablatif est représenté par la particule préfixe *boy*, le pluriel par les syllabes *tchung*, *mo*, *ngung* ou *dung*. Ainsi *toi* voulant dire *je*, il s'ensuit que *boy tchung*, *toi* signifiera *de nous*. On remarque aussi des traces de conjugaison imparfaite effectuée au moyen du même système. Ce dialecte secondaire a donné naissance à de nombreux dialectes tertiaires, qui, surtout dans la partie montagneuse, s'éloignent beaucoup du tonkin.

Le cochinchinois se rapproche sensiblement du tonkin, dont il reproduit les traits caractéristiques, de même que le cambodgien et le laos. Le cambodgien est mêlé de mots malais, japonais et portugais. Il faut remarquer, en général, que les langues annamites ont des sons relativement compliqués qu'un Chinois ne saurait prononcer. Les peuples qui parlent ces langues ont adopté les caractères chinois,